Ecrit par Echo du Mardi le 30 juin 2023

Tour de France : comment la vitesse des coureurs a évolué depuis 1903

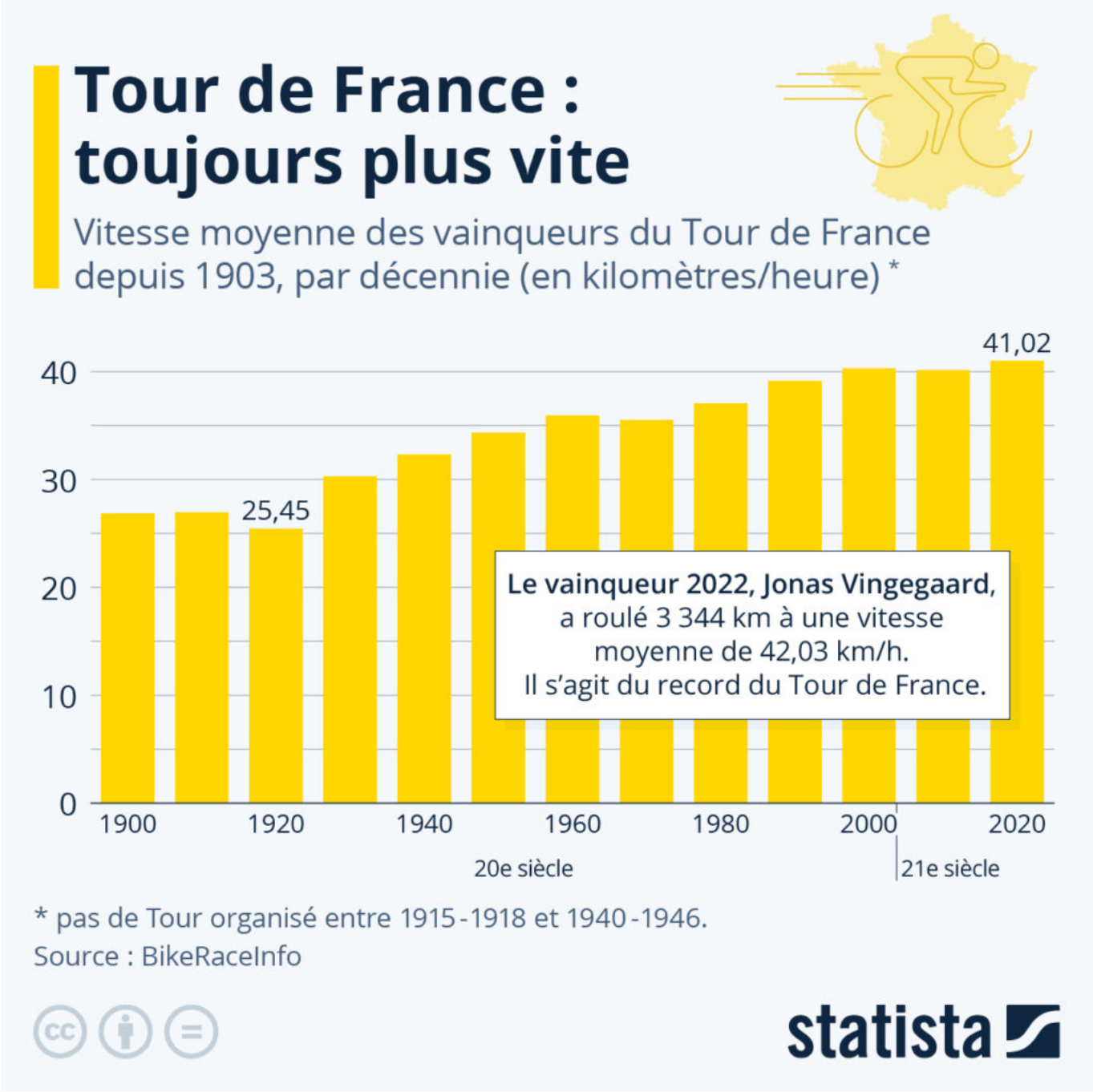

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 30 juin 2023

Le Tour de France 2023 débutera ce samedi 1er juillet à Bilbao (Espagne). La célèbre course cycliste à étapes promet d'être le théâtre d'un nouveau duel entre Jonas Vingegaard et Tadej Pogačar, les vainqueurs des deux précédentes éditions et principaux favoris. L'an dernier, Jonas Vingegaard (qui avait fini deuxième derrière Pogačar en 2021) a remporté la « Grande Boucle » en affichant une vitesse moyenne de 42,03 km/h – battant le précédent record de 41,65 km/h, établi par un certain Lance Armstrong en 2005.

Si la vitesse moyenne mesurée sur le parcours peut être influencée par la nature des itinéraires ou les progrès en matière d'entraînement et d'équipements, de tels records ne manquent pas d'éveiller quelques soupçons, notamment étant donné la mauvaise réputation qui colle au cyclisme professionnel ces dernières décennies. En effet, depuis 1998, deux tiers des vainqueurs du Tour de France ont été impliqués dans des affaires de produits dopants (et environ la moitié des coureurs montés sur le podium).

Comme le montre notre graphique, des « années folles » du dopage (années 1990) à aujourd'hui, la vitesse moyenne du vainqueur du Tour n'a pas diminué, bien au contraire. Au cours des trente dernières années, on mesure un gain moyen de 2 km/h sur des parcours de 3 000 à 4 000 km. Que cela soit dû à des facteurs techniques (vélos en carbone ultra léger), à des parcours favorisant la vitesse ou à l'utilisation de nouvelles substances dopantes reste une question à laquelle seuls les tests de dépistage et le temps pourront répondre.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !